

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 31  
N° identifiant 2022-0168

**Titre** Demande d'une subvention Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) 2022 pour le plan de végétalisation de Poitiers

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY  
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Force est de constater aujourd'hui que le patrimoine arboré de la Ville de Poitiers est menacé par :

- le vieillissement
- la répétition d'évènements climatiques extrêmes qui le fragilisent
- l'émergence de nouvelles maladies, et l'apparition de ravageurs liées au contexte des évolutions climatiques et des échanges de marchandises à grande distance
- les dégradations subies par les arbres à l'occasion de travaux à proximité, de manifestations diverses, de dégradations volontaires ou de pollutions accidentelles.

En outre, la minéralisation des espaces entraîne la formation d'îlots de chaleur urbains. Ces derniers se définissent comme des zones urbanisées caractérisées par des températures estivales plus élevées que l'environnement immédiat, avec des différences qui varient selon les hauteurs de 5 à 10 °C.

La nature en ville est au cœur des enjeux contemporains. En assurant des services écologiques majeurs (constitution d'îlots de fraîcheur, source de biodiversité, filtration des polluants atmosphériques, captation de carbone), les arbres jouent un rôle prépondérant pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en ville, et répondre aux enjeux de santé humaine.

Le plan de végétalisation de la Ville de Poitiers se concrétise par un programme de plantations permettant d'augmenter la couverture arborée sur la ville. Un indice canopée est déterminé par le feuillage des arbres et l'ombre qu'il procure sur un territoire donné. Il révèle l'étendue du couvert arborescent sur le domaine public et privé. L'estimation de l'indice de canopée de la Ville de Poitiers est de 20 %.

La Ville de Poitiers souhaite augmenter la couverture arborée en plantant 40 000 arbres et arbustes.

Le plan de végétalisation se traduit aussi par la création de jardins et de potagers collectifs. Il s'agit également de créer des permis de végétaliser, prenant la forme d'une convention avec le tissu associatif afin, par exemple, d'entretenir un verger ou mettre en œuvre des actions telles que « faites de votre rue un jardin ».

La Ville de Poitiers s'engage ainsi contre le réchauffement climatique, et en faveur d'une campagne de végétalisation des espaces urbains.

Le coût total de l'opération est estimé à 700 000 € Hors taxe (HT) sur la période 2022-2024. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Travaux de plantation	700 000,00 €	Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil)	350 000,00 €	50 %
		Autofinancement	350 000,00 €	50 %
<b>Total</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>700 000,00 €</b>	

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) à hauteur de 350 000 € HT, soit 50 % du montant total des dépenses**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation,**
- **d'imputer les recettes correspondantes à l'article 1347, opération 2000 « Végétalisation de la ville – Investissement courant » du budget Principal.**

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

**RESULTAT DU VOTE**

--

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions